

OpenOffice.org

Restez indépendants

La bureautique n'est pas qu'une affaire de logiciel. Au fil du temps, vos documents contiennent vos idées et représentent l'âme de votre entreprise. Ce contenu bureautique va donc bien au delà d'une simple utilisation de logiciel et sa pérennité est primordiale.

Les grands éditeurs l'ont vite compris en imposant des changements réguliers des versions de leurs logiciels. Ils obligent ainsi leurs clients à payer une rente pour conserver la maîtrise de leurs documents.

OpenOffice.org, suite bureautique alternative, vous propose d'envisager votre bureautique autrement...

– Gratuité et liberté

La suite OpenOffice.org fait partie de la grande famille des logiciels libres et intègre certains concepts présents dans ce type de logiciel : gratuité et ouverture.

Quand on parle de gratuité, elle est réelle. N'importe qui, particulier ou entreprise, peut l'installer et l'utiliser sans avoir de licence à payer. Les évolutions du logiciel n'entraînent pas de coûts supplémentaires.

L'ouverture s'entend comme la disponibilité des lignes de code composant le logiciel. Ainsi, rien ne peut être caché. Cette disponibilité fédère, au niveau mondial, de nombreux développeurs qui peuvent ainsi contribuer à l'amélioration du produit.

Cette démarche est dans le cas présent soutenue par un géant de l'informatique, Sun Microsystems, qui propose sa propre version commerciale, StarOffice™.

– Indépendance et pérennité

Vos documents vous appartiennent ! OpenOffice.org s'appuie sur des algorithmes et des standards reconnus (XML et compression Zip) pour stocker vos documents. Vous aurez donc toujours la possibilité de récupérer le contenu de vos fichiers, même dans plusieurs années et n'êtes pas tributaires des changements imposés par les concepteurs de votre suite bureautique. Vous restez indépendant du logiciel et donc de son concepteur.

Des millions d'utilisateurs l'ont compris à travers le monde et au plan national, suivant une recommandation publiée par l'Agence pour le Développement de l'Administration Electronique (ADAE), plusieurs institutions et ministères utilisent désormais OpenOffice.org comme le Ministère des Finances, des centres hospitaliers, des entreprises comme Chronopost, des lycées, des collèges, des IUFM ...

– Respect de la loi

Le Code de la Propriété Intellectuelle (article L335-2) protège l'auteur et ses droits. Ainsi toute personne physique ou morale peut être sanctionnée pour l'utilisation illégale d'un logiciel. Elle encourt une peine pouvant aller jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende, la fermeture de l'établissement, la confiscation des matériels ayant servi à commettre l'infraction, ou encore le placement sous contrôle judiciaire.

Dans un contexte concurrentiel, nul n'est protégé à moins d'être certain qu'aucune copie illégale n'a un jour été faite. L'entreprise s'expose alors à des poursuites qui peuvent lui être fatale et, dans ce domaine, les éditeurs de logiciels font clairement appel à la délation.

OpenOffice.org résout ce problème puisque la redistribution du logiciel est tout à fait permise et même encouragée (sous licence LGPL). Une copie de la suite bureautique peut donc être fournie à tous les employés en toute légalité et sans avoir à jongler avec des numéros de licence ...

– Fonctionnalités et compatibilité

OpenOffice.org est une suite professionnelle et reprend à ce titre tous les principes des suites bureautiques à travers tous ses éléments : traitement de texte, tableur, présentation, dessin, éditeur d'équations ...

Elle est disponible sous plusieurs systèmes d'exploitation (Windows, Linux, Mac, Solaris) et est compatible avec les formats les plus courants de la bureautique (doc, xls, ppt, rtf, csv, dbf ...)

**Si vous envisagez une migration ou désirez simplement en savoir plus
vous pouvez contacter Laurent Godard – Conseil et Développement
06 85 33 27 90 – dev.godard@wanadoo.fr**